

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL – 18 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 13 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Thierry BERNARD

Présents : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Marc COUSSEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Dominique PELLERIN Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD.

Absent(e)s excusé(e)s : Jean-Michel BIARDEAU, Carl MAHUZIES.

Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire - Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 08 – votants : 08

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2024.

- AMENAGEMENT DE LA CUISINE AU GITE DE L'ÉBAUPIN

Le Maire présente un projet d'aménagement d'une cuisine au gîte communal. Il détaille les devis présentés afin de choisir les entreprises.

Après examen des documents, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient les devis de

- Samelec pour un montant TTC de 13 180,80 euros
- Isolation Services pour un montant total TTC de 7 404,00 euros

Le conseil municipal charge le maire de prendre contact avec la Communauté de communes Brenne Val de Creuse pour solliciter une aide financière pour ce projet.

- DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL 2024

Suite au projet d'aménagement d'une cuisine au gîte communal, il convient d'augmenter les crédits votés au budget principal 2024.

Après exposé du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la décision modificative suivante :

Section investissement :

- Dépense au 231 : + 12 000 euros
- Recette au 13251 : + 12 000 euros

- AVIS CONFORME DES ZONES D'ACCELERATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

M. le maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de la préfecture de L'Indre en date du 30 septembre 2024 avec la cartographie des ZAER que la commune de Sacierges St Martin avait déterminées par délibération 19-09042024-8 bis du 09 avril 2024.

M. le Préfet demande à la commune de se prononcer par délibération pour avis conforme sur les ZAER de la commune.

A réception de la présente délibération, les zones définies par la délibération 19-09042024-8 bis seront intégrées par arrêté préfectoral, entérinant une première cartographie départementale.

Pour rappel la commune de Sacierges St Martin

- avait validé les projets photovoltaïques,
- avait exclu les projets éoliens et les projets de méthanisation.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis conforme pour les zones d'accélération situées sur la commune de Sacierges Saint Martin.

- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Ce sujet sera reporté en réunion de décembre, car l'Insee n'a toujours pas fait parvenir à la mairie le montant de la dotation 2025.

- QUESTIONS DIVERSES

- **Instauration du temps partiel** dans la collectivité : Le maire annonce qu'un agent du service technique travaille depuis le 1^{er} novembre à mi-temps thérapeutique, sur ordonnance médicale. Pour les autres situations possibles concernant le temps partiel, le maire propose d'en définir les modalités. Il présente le projet au conseil et précise que la délibération définitive sera actée lors d'une prochaine réunion, car le projet doit être présenté et validé au Comité Social Technique du Centre de gestion de l'Indre.
Le projet de délibération respecte les statuts de la fonction publique territoriale.
- **Travaux en cours** : suite aux fortes pluies récentes, la commune va devoir entreprendre des travaux d'entretiens pour remettre en état les voies et chemins dégradés. Le service technique va louer une mini-pelle pendant 2 semaines pour ces travaux.
- **Lampadaires solaires** : 2 lampadaires seront bientôt installés au Loudieu. Certains élus demandent s'il est possible de n'en implanter qu'un seul, et de définir un autre lieu pour le 2^{ème}. Le maire ira vérifier sur site si l'implantation des 2 lampadaires est pertinente.
- **Assurances de la commune** : le maire présente l'offre de Groupama pour les assurances communales. Le conseil municipal étudie les contrats présentés et il détaille les garanties de ces contrats (assurance des biens de la commune, mission collaborateur, véhicules et matériels attelés...). Quelques précisions sont à vérifier, notamment les conditions de reconstruction en cas de sinistre : valeur à neuf ou vétusté ?
Le maire souligne la difficulté des communes à contracter des assurances ; les compagnies d'assurances se désengagent de plus en plus, au point que certaines communes n'ont plus de couverture (ou ne veulent plus souscrire de contrat). Ce sujet est souvent présenté par les médias.
- **Chorale du Boischaut Sud** : au profit du Téléthon la chorale propose un concert à l'église le 7 décembre : des bénévoles iront préparer la crèche à l'église le 30 novembre
- **Arrêtés de péril** : lors d'une réunion des secrétaires de mairie avec la CdC Brenne Val de creuse, le président de la CdC a souligné un « vide juridique » relatif à la compétence en matière des procédures d'arrêtés de péril. Il **semblerait** que ce soit à la CdC de prendre en charge ces dossiers. La commune de Sacierges se rapprochera de la CdC, ainsi que de la Préfecture de l'Indre, car 2 dossiers sont à présenter pour expertise.

Fin de séance : 22h00 -